



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le douze septembre, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 6 septembre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM BARON, BORRELLY, BORROD, BROUXEL, COMBE, COSSU, DALESSANDRI, DELANGE, DUMAS, GIRARD, GUIGNARD, JULIAT, LACROIX, LEFEVER, LHUILLIER, , MATHIEU, MICHEL, OZIL, PETIT, TOMATIS, TRIBOLET

ABSENTS : MM FRILLICI, LIVENAI.

POUVOIRS : Monsieur LIVENAI à Monsieur LEFEVER et Monsieur FRILLICI à Monsieur PETIT

SECRETAIRE : Madame COMBE

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, Madame Cécile PICOT, médecin qui vient d'ouvrir son cabinet salle Jacques Brel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 4 juillet dernier : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité. Avant de donner lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire deux points supplémentaires : Travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement : demande de subvention Et réseau de transport "car Ain" : mise en accessibilité de l'arrêt.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité l'ajout de ces 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

I) TRAVAUX

➤ **Ecole de musique : signature des marchés de travaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le déroulement de la procédure qui a été engagée pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en école de musique.

Il donne connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre dans le cadre de ses missions qui proposent de retenir les entreprises suivantes :

N° LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
1 DEMOLITIONS – GROS-CŒUVRE	PERSICO BORNIER	55 920,63 €
2 CHAPENTE – COUVERTURE – BARDAGE BOIS	CLEMENT SAS	19 121,13 €
3 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE	SMA	38 018,08 €
4 FACADES	CAVIEUX	7 854,01 €
5 PLATRERIE – PEINTURE	PETETIN	51 563,98 €
6 MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE BRET	9 553,73 €
7 SOL SOUPLE	PEROTTO	9 698,04 €
8 CARRELAGE – FAIENCE	GEOFFREY	6 284,06 €
9 PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE – VENTILATION	CLIMA COOL	53 585,32 €
10 ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	MICHEL	20 050,50 €
11 AMENAGEMENTS EXTERIEURS – ESPACES VERTS	EDATP	45 668,11 €

Le Conseil municipal, l'unanimité, valide le rapport d'analyses des offres réalisées par le Maître d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

➤ **Bâtiment "Vieux Marseille" : lancement de la consultation**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de réhabilitation du bâtiment "Vieux Marseille" dont le rez de chaussée est actuellement mis à disposition de deux associations à but social : l'ADMR et le secours catholique et l'étage mis à la disposition de l'école de musique.

Cette opération consistera à réhabiliter le rez-de-chaussée afin d'offrir un espace plus adapté à l'exercice des missions des deux associations présentes et à la création de deux appartements à l'étage, de type T3. Les dépendances seront aménagées en celliers et en locaux de rangements. Le projet inclus aussi le réaménagement de l'accès.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € HT, charge le Maire de lancer la consultation sous forme de MAPA, et l'autorise à solliciter toutes les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre : Etat, Région, Département ou autres organismes publics ou privés, Réserve parlementaire.

➤ **PSIG : accord ferme de porter la maîtrise d'ouvrage du projet**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la proposition de terrain faite pour accueillir une caserne de gendarmerie a été agréée par la Direction générale de la Gendarmerie Nationale). Afin de permettre la poursuite du dossier et préparer la phase dite "conception du projet", le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord ferme et sans réserve de porter la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'une caserne de gendarmerie dans le cadre du décret 93-130.

➤ **Travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de la protection de son milieu naturel et aux fins de répondre aux impératifs de la police de l'eau en matière d'auto surveillance, la commune va réaliser les travaux suivants :

- suppression des eaux claires parasites, des surverses au milieu naturel et des débordements de réseaux du secteur sud de la commune : ces travaux comprennent la suppression de deux anciens collecteurs unitaires et la mise en place en place d'un poste de refoulement avec la restructuration complète des réseaux du secteur.
- Station d'épuration : fiabilisation de l'auto surveillance réglementaire en vue d'améliorer et de sécuriser la fiabilisation des bilans d'auto surveillance réglementaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux estimés à 204 399.49 € HT, sollicite l'aide financière du Conseil général et de l'Agence de l'Eau et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation, d'établir le règlement de consultation et la publicité adéquate.

➤ **Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de car centre village : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la loi du 11 février 2005 dispose que les services de transports collectifs doivent être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite afin fin 2015. Il indique que la commune de Saint André de Corcy est desservie par une ligne structurante du réseau de transport départemental "car Ain", la ligne Anse : Trévoux/Neuville-sur-Saône/Saint-André-de-Corcy et que le schéma directeur d'accessibilité des transports du Conseil général, voté le 23 mars 2009 impose d'équiper un arrêt dans la commune, celui du centre village.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de l'opération accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite, de l'arrêt de car situé au centre village dont l'emplacement sera défini avec les services du Conseil général, sollicite l'aide financière de l'Etat et du Département à hauteur de 15 % du montant HT du projet et précise que ces travaux seront inscrits au BP 2012 pour une réalisation au cours de l'année 2012.

II) VOIRIE

➤ **Mise en place de signalisation réglementant la circulation en traverse d'agglomération de la RD 1083**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que face aux nuisances multiples générées par la circulation des poids lourds supérieurs à 6T au sein de l'agglomération, la commune a engagé, en collaboration avec le Département de l'Ain, une demande de réglementation de la circulation des poids lourds sur la RD 1083, en agglomération, entre 22 heures et 5 heures. Il est en de même pour les communes de Mionnay, Miribel, Saint Marcel en Dombes et Villars les Dombes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à intervenir entre le Département et les communes concernées et ayant pour objet de définir les conditions administratives et techniques de fourniture et mise en place de signalisation de police et d'information relatives à la limitation de tonnage sur la RD 1083 en agglomération.

III) FINANCES

➤ Budget général : durée d'amortissement sur les investissements :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 3 octobre 2006 qui a fixé la durée des amortissements des biens mandatés à 5 ans au compte 202 " frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision de documents d'urbanisme" et à 2 ans au compte 205 "concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...". Il précise qu'il convient de compléter cette délibération pour fixer la durée des immobilisations au compte 203 "frais d'études, de recherche et de développement" et 204 "subventions d'équipement versées", conformément à l'article R 2321-1 du CGCT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à

- 5 ans la durée d'amortissements des dépenses réalisées au compte 202 " frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision de documents d'urbanisme",
- 5 ans la durée d'amortissements des dépenses réalisées au compte 203 "frais d'études, de recherche et de développement",
- 5 ans la durée d'amortissements des dépenses réalisées au compte 204 "subventions d'équipement versées",
- 2 ans la durée d'amortissements des dépenses réalisées au compte 205 "concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels...",
- 750 € le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100 % la première année.

➤ Budget assainissement : durée d'amortissement sur les investissements

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 10 novembre 2008 qui a fixé la durée des amortissements des actifs de la manière suivante :

- réseaux d'assainissement : 50 ans
- station d'épuration : 25 ans
- tonne à lisier : 10 ans
- appareils électriques pour l'auto surveillance du système d'assainissement : organes de régulation électronique, capteurs, appareils électriques et informatiques ...) : 5 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme les durées d'amortissements ci-dessus mentionnées et fixe à 750 € le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100 % la première année.

IV) DEMATERIALISATION DES ACTES

Le Centre de gestion de l'Ain a souhaité proposer à ses collectivités affiliées une solution leur permettant de dématérialiser leurs échanges avec le contrôle de légalité. Pour ce faire, il s'est rapproché de l'association ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales) avec laquelle il a négocié un protocole d'accord aux termes duquel cette dernière propose de mettre à disposition du CDG 01 et ses collectivités affiliées le dispositif hébergé de télétransmission S²LOW - ACTES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité, autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture et désigne Mmes Evelyne JOSSERAND et Dominique SERGENT en qualité de responsable de la télétransmission.

V) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Informatique école primaire : Monsieur le Maire informe de la réponse négative de l'Inspection académique pour le recrutement par la mairie d'un formateur informatique. Il donne lecture du mail dans lequel il est précisé que « le poste d'assistant d'éducation informatique avait été reconduit pour une année supplémentaire en 2010/2011 afin de permettre une prise en charge progressive de l'enseignement de l'informatique par les enseignants ». La mairie n'est autorisée à prendre en charge que la partie maintenance informatique.

➤ Monsieur le Maire indique avoir fait passer un article sur le site de la mairie suite au vandalisme du potager de l'école primaire.

- Syndicat intercommunal d'Énergie et de E-communication de l'Ain : rapport d'activité 2010.
- Réunion de la commission « révision du PLU » le mardi 27 septembre à 19 h 30 : réunion de cadrage du dossier avec le cabinet 2BR
- Compte-rendu du rendez-vous à la DDT avec Dynacité le 8 septembre 2011 : il n'est pas possible à Dynacité de déposer le permis de construire en sa forme actuelle. Dynacité doit retravailler son projet et prendre en compte le souhait de la ville à savoir réaliser, pour des primo- accédant, des maisons à un prix accessible.
- Travaux réalisés au cours de l'été :
 - Peinture de la grande salle de la salle polyvalente
 - Acquisition de mobilier pour les écoles : une classe de maternelle a été complètement rééquipée.
 - Peinture de la cantine
 - Construction d'un local à la cantine : en cours de réalisation
 - Goudronnage de l'impasse de la Forge
- Il est demandé la numérotation des habitations situées à l'extérieur du bourg, ceci afin de faciliter le travail des livreurs.
- Forum des associations : il s'est déroulé dans un très bon état d'esprit. A l'issue du forum 58 récompenses ont été remises à des sportifs.
- Communautés de communes Centre Dombes : l'assemblée communautaire a émis un vote négatif au retrait de Mionnay et de Saint Paul de Varax de la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

La Secrétaire de Séance,
Virginie COMBE

Le Maire,
Jean-Pierre BARON